



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 81 du 11 octobre 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 2

DÉCISION

portant délégation de signature du président par suppléance de la commission des recours des militaires.

Du 02 octobre 2024

DÉCISION portant délégation de signature du président par suppléance de la commission des recours des militaires.

Du 02 octobre 2024

NOR A R M M 2 4 0 1 7 3 4 S

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du président de la commission des recours des militaires.](#)

Référence de publication :

Le président par suppléance de la commission des recours des militaires,

Vu le code de la défense, notamment son article R4125-14 ,

Décide :

Article 1^{er}

M. Olivier Serre, rapporteur général, Mme Virginie Riedinger, rapporteur général adjoint, Mme Lydie Nossereau, rapporteur général adjoint, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte pris pour l'exercice des attributions dévolues au président de la commission des recours des militaires par les articles R.4125-2 à R.4125-4 du code de la défense.

Article 2

La décision du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du président de la commission des recours des militaires est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le contrôleur général des armées,
président par suppléance de la commission des recours des militaires,*

Christian PROTAR.